

Note synthétique relative au Compte Administratif 2020

Les concepts budgétaires

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt (syndicat non concerné), le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

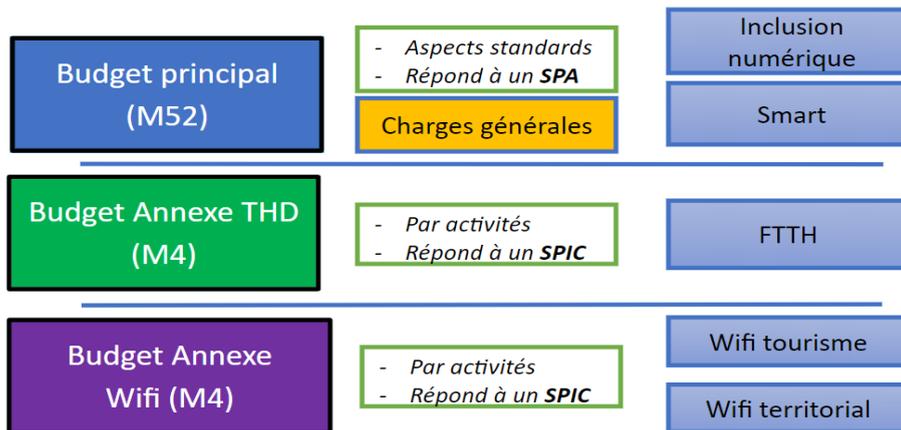
Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Contexte

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres ». Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

Le Syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe Wifi.



SPA : Service Public Administratif **Ftth** : Fibre optique jusqu'à l'habitation **SPIC** : Service Public Industriel et Commercial

Le Compte Administratif 2020 s'élève à 12 587 873,58 € en dépenses et 17 698 567,07 € en recettes.

Lorsqu'on intègre le résultat 2019 (22 804 504,52 €), le résultat de clôture 2020 s'élève à 22 804 504,52 € tous budgets. Ce résultat s'explique principalement par le financement du déploiement du Très Haut Débit, en avance de phase, par les membres du Syndicat.

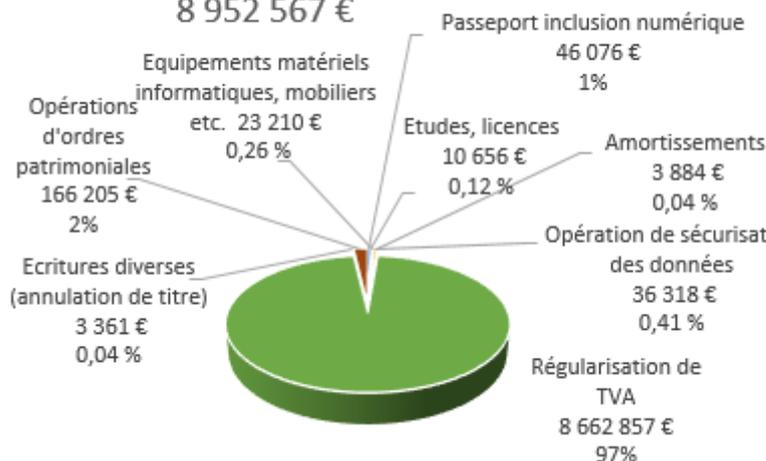
Le compte administratif 2020 détaillé par budget est le suivant

Budget principal (TTC) : opérations réelles et ordres

• Investissement :

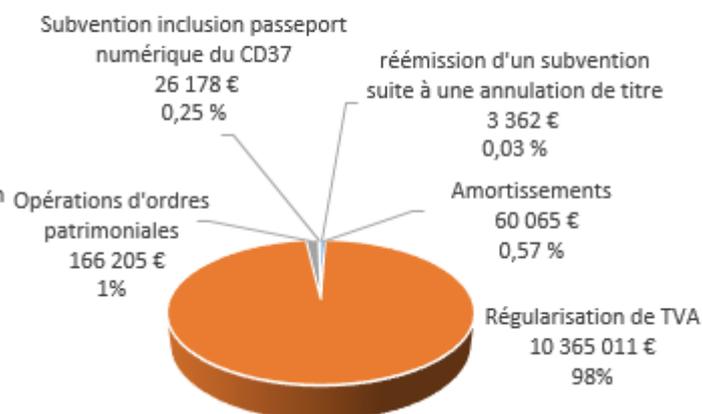
Dépenses d'investissement 2020

8 952 567 €



Recettes d'investissement 2020

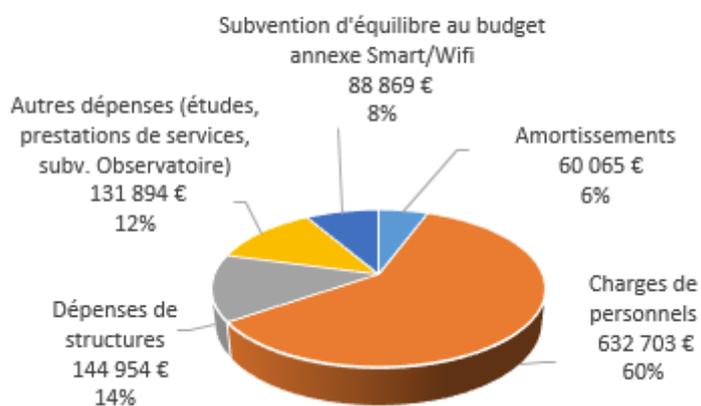
10 620 821 €



• Fonctionnement :

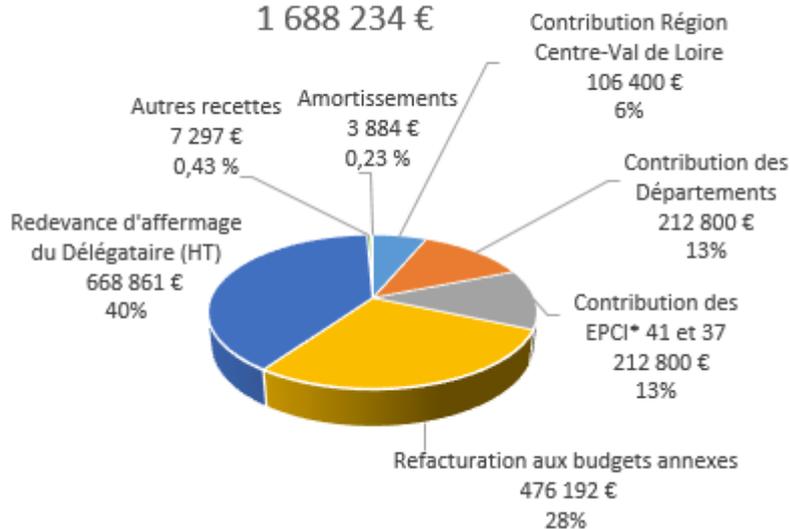
Dépenses de fonctionnement 2020

1 058 485 €



Recettes de fonctionnement 2020

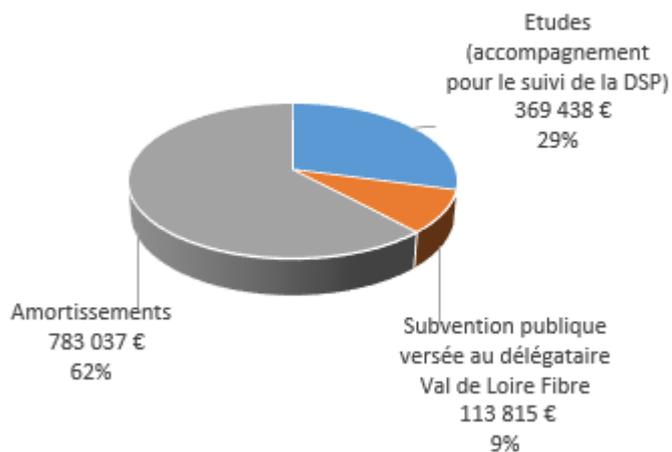
1 688 234 €



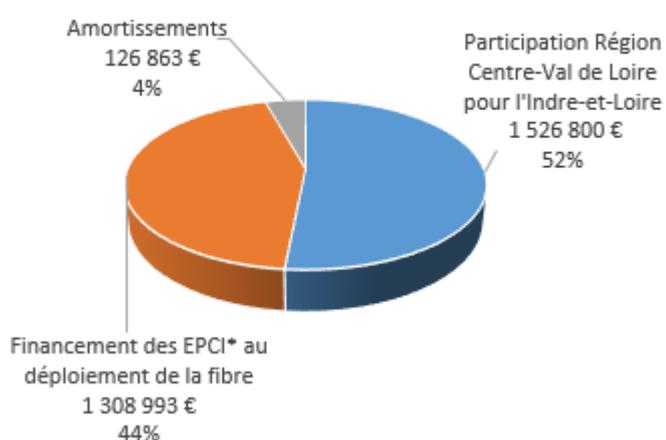
Budget annexe Très Haut Débit (HT) : opérations réelles et ordres

● **Investissement :**

Dépenses d'investissement 2020
1 266 290 €

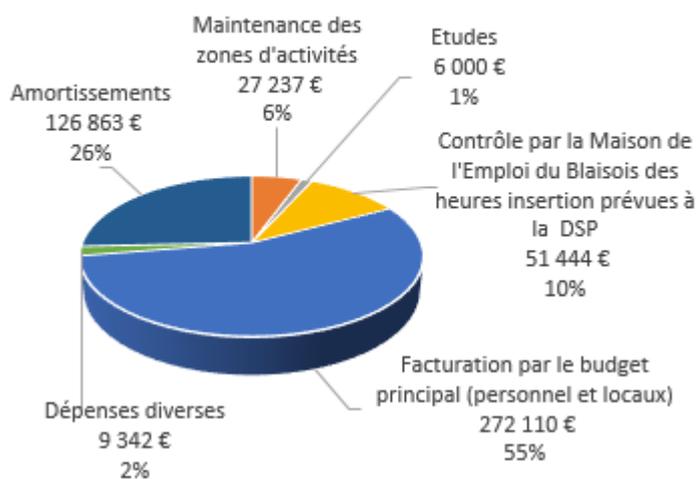


Recettes d'investissement 2020
2 962 656 €

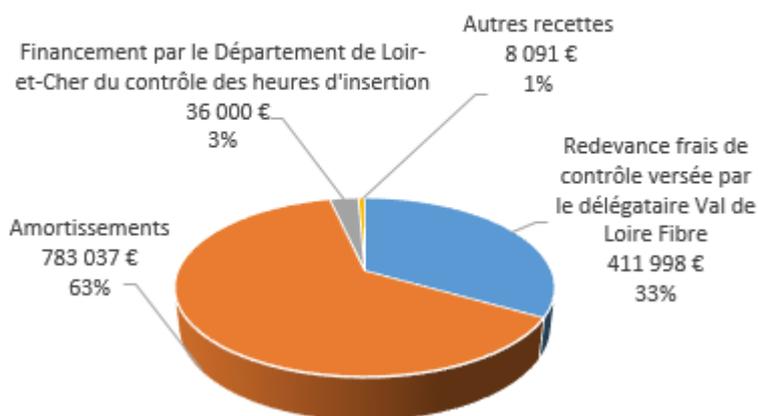


● **Fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement 2020
492 996 €



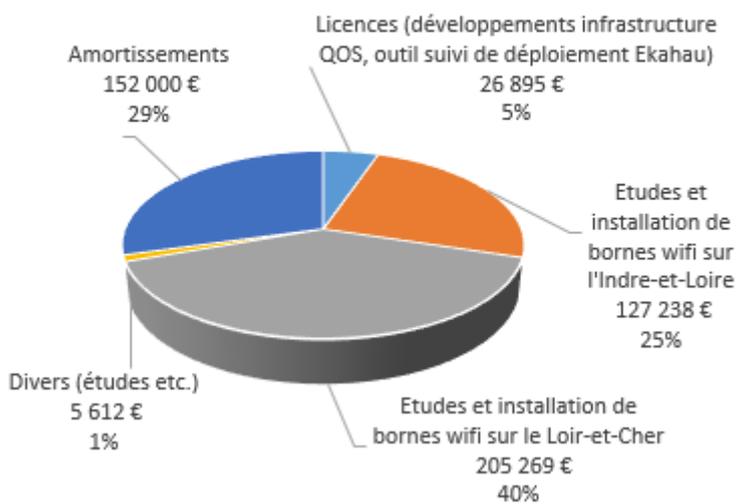
Recettes de fonctionnement 2020
1 239 126 €



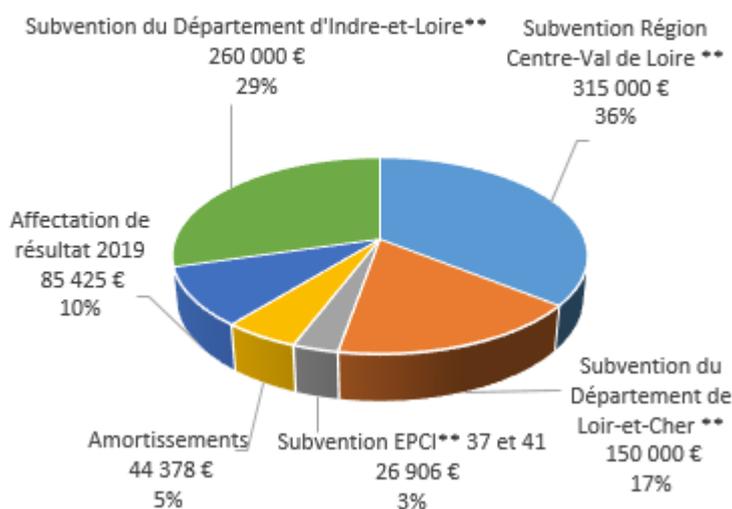
Budget annexe Wifi (HT) : opérations réelles et ordres

● **Investissement :**

Dépenses d'investissement 2020
517 014 €

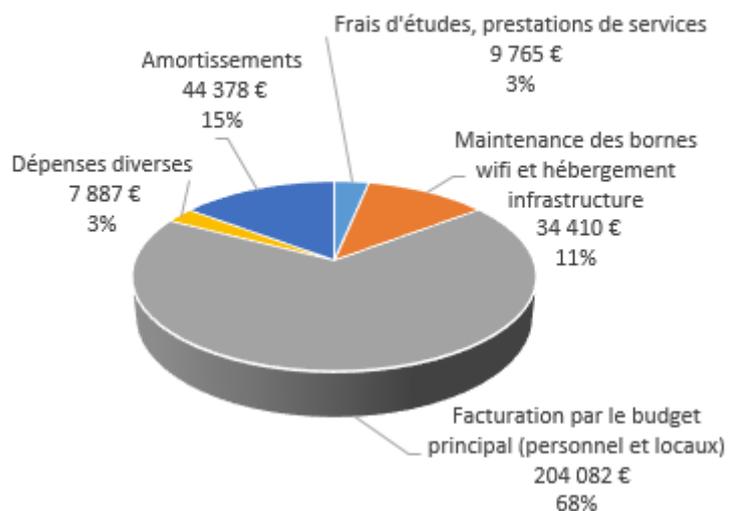


Recettes d'investissement 2020
881 709 €

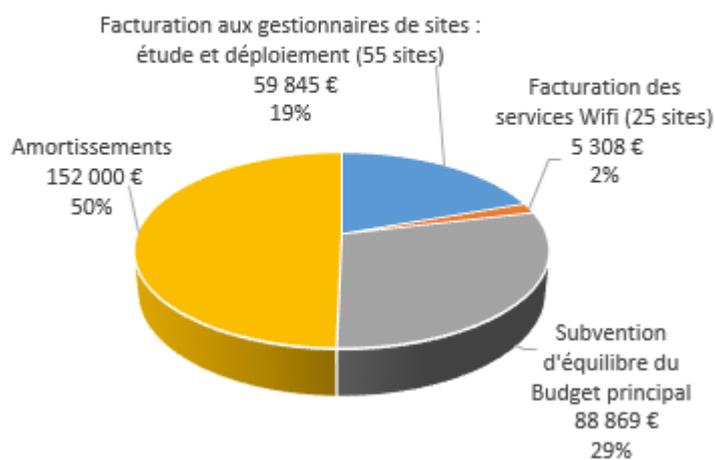


● **Fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement 2020
300 522 €



Recettes de fonctionnement 2020
306 022 €



*EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique : un "guichet unique" de versement des subventions publiques pour les gestionnaires de sites.

Pour plus d'informations, les éléments sont disponibles dans la délibération du Compte Administratif 2020 votée par le Conseil syndical du 20 mai 2021.